

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M- 21850

Déclaration de Maladie : N° P19- 0014731

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9165 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Haïdy EL Anbi Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mounir DAHREDDINE
Ophthalmologiste
Maladies et Chirurgie des Yeux
416, Angle Boulevard Abdellah Ben Abdellah
Boulevard Abdellah Ben Abdellah - Casablanca - Tel. 05 22 22 77 59

Date de consultation : 09/01/2010

Nom et prénom du malade : M. HAÏDY Nouad

Age : 19 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Maladie

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 10/01/2010

Signature de l'adhérent(e) : Haïdy EL Anbi

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/07/2020	00		200,00.00	DR. Moulin Ophtalmologue Maladies et Chirurgie Oculaire 445, Avenue Boulevard Abdellatif Boujemaa Boulevard Abdellatif Boujemaa Casablanca - Tel. 06/2627759

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>Optic-Raha</i> Souk Ennajid Dar Chellal N° 550.101 Tunis - 1002 Tél: 09.22.02.135 - Casablanca S. 1.1.2020	27/03/2020					27000,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAILX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

RAHA OPTIQUE

Souk Ennajd - Derb Ghallef
N° 550 C - Casablanca
R.C.: 255652 - Patente: 34717551
Tél. : 022 99 22 35



نظارات الراحة

سوق النجدة - درب غلف
رقم س 550 الدار البيضاء
س.ت. : 255852 البتانة
الهاتف : 022 99 22 35

N° 004578

Casablanca, le 9.1.2020

M. MOUAD HAIDY
Docteur M.: MOUINIR DAHABÉDDINE

Nom enclature N° :

004578

VISION DE LOIN

Oeil D : 40° cyl 2 SPH PL

Oeil G : 145° cyl 1,75 SPH +0,25

F6

F6

VISION DE PRES

Oeil D : cyl SPH

Oeil G : cyl SPH

DG : add

Verres : Dr. A7 P2

Monture : IPDI

TOTAL : 1110.09 Dhs. A.D.

Optic-Raha

Souk Ennajd Derb Ghallef N° 550 (C)

Tel: 022 99 22 35 - Casablanca

1500

1200

2900

Docteur Mounir DAHREDDINE

Diplômé de la faculté de médecine Paris 7 Diderot
Ancien assistant spécialiste des Hôpitaux de Paris
DU Pathologies et Chirurgie Rétino-Vitréenne
DU Imagerie et Pathologies Rétiniennes
DU Chirurgie Réfractive et Phaco-émulsification
DU Pathologies et Chirurgie Orbito-Palpébrale et Lacrymales

OPHTALMOLOGISTE
Maladies et chirurgie des yeux
Chirurgie de la cataracte par phaco-émulsification, Chirurgie de la rétine, Laser argon, laser yag, Angiographie

le jeudi 9 janvier 2020

Monsieur Mouad HAIDY

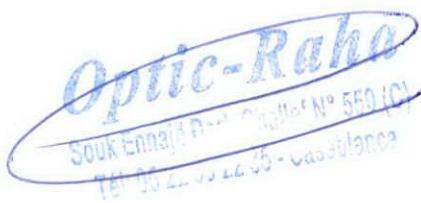
- Une Monture :

OEIL DROIT : (-2,00 à 40°)

OEIL GAUCHE : +0,25 (-1,75 à 145°)

Verres Traités Anti-Reflets

Filtre anti-lumière bleue



Dr. Mounir DAHREDDINE
Ophthalmologiste
Maladies et Chirurgie des Yeux
416, Angle Boulevard Abdelmoumen
Boulevard Anoual Entrée A, App 10, 2 ème étage, Casablanca
Tél: 06 72 62 77 39